



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Que 14 juin 2021, le conseil a adopté :

- Le Règlement 357-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 339-18 et ses amendements en vigueur.

Que 9 août 2021, le conseil a adopté :

- Le Règlement 358-20 modifiant le règlement de zonage numéro 341-18 et ses amendements en vigueur.

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Manicouagan le 15 septembre 2021, et ils sont en vigueur depuis le 20 septembre 2021, tel qu'en fait foi les certificats de conformité délivrés ce même jour par Mme Lise Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée au 471, chemin Principal, aux heures normales de bureau.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 1^e jour du mois d'octobre 2021.

Dania Hovington
Directrice générale/secrétair-trésorière